

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/11/2024 - 58733 - 2012 B 08684 - 790 167 787 - A.S. COIFFURE

58733



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION	
Mme el kobbi fadma 3 rue verte 95100 argenteuil FRANCE N° d'adhérent : 20131370063838	Pour le compte de : SARL A.S. COIFFURE 15 BOULEVARD EDGAR QUINET 92700 COLOMBES N° SIREN : 790 167 787 Période déclarée : Année 2023 Date limite de dépôt : 18/05/2024

SARL A.S. COIFFURE
15 BD EDGAR QUINET
92700 COLOMBES
SIREN 790 167 787 00015

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS
Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)
Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2023)
Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)
Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)
Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2023)





Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie	15 BOULEVARD EDGAR QUINET		
Code postal	92700	Ville	COLOMBES
		Pays	FRANCE

B - ACTIVITÉS

COIFFURE

H - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Oui
Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERTS

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un comptable salarié (S) ou indépendant (I)		I
Forme juridique ou titre	E.I.R.L.	Nom et prénom ou dénomination
		MME FADMA EL KOBBI - ECG CONSEIL
Numéro, type et nom de voie	3 RUE VERTE	
Code postal	95100	Ville
		ARGENTEUIL
N° téléphone	09.64.20.23.44	Pays
		FRANCE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

L - ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires *(hors apprentis et handicapés)*

41 959

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**Bilan simplifié****A - ACTIF****1 - Actif immobilisé**

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	15 000		15 000
Immobilisations corporelles	2 729	23	2 706
Immobilisations financières (1)	2 716		2 716
TOTAL I (5)	20 445	23	20 422

2 - Actif circulant

Créances autres (3)	680		680
Disponibilités	6 874		6 874
TOTAL II	7 554		7 554
TOTAL GENERAL (I + II)	27 999	23	27 976

B - PASSIF**1 - Capitaux propres**

Capital social ou individuel			2 000
Report à nouveau			5 036
Résultat de l'exercice			407
TOTAL I			7 443

3 - Dettes (4)

Fournisseurs et comptes rattachés			4 343
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		10 313	16 190
TOTAL III			20 533
TOTAL GENERAL (I + II + III)			27 976

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	65 434
Autres produits			4
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			65 438
Charges d'exploitation			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 448
Autres charges externes			16 143
Impôts, taxes et versements assimilés			1 055
		dont TP/CFE, CVAE	887
Rémunérations du personnel			41 959
Charges sociales			2 651
Dotations aux amortissements			482
Autres charges			1 690
Total des charges d'exploitation (II)			66 428
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-990
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)		1 427
	Charges exceptionnelles (VI)		30
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			407

B - RÉSULTAT FISCAL

			407
Réintégrations de l'exercice			
Réintégrations diverses			30
Déficits antérieurs reportables			
			437
	8 823	dont imputés sur le résultat	437
0			

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial	15 000			15 000
------------------	--------	--	--	--------

Immobilisations corporelles

Installations générales, agencements et aménagement divers	8 750	2 729	8 750	2 729
---	-------	-------	-------	-------

Immobilisations financières

	2 513	203		2 716
--	-------	-----	--	-------

TOTAL rubrique I	26 263	2 932	8 750	20 445
-------------------------	---------------	--------------	--------------	---------------

II - AMORTISSEMENTS

Immobilisations corporelles

Installations générales, agencements, aménagements divers	8 291	482	8 750	23
---	-------	-----	-------	----

TOTAL rubrique II	8 291	482	8 750	23
--------------------------	--------------	------------	--------------	-----------

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers**II - DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	8 823
Déficits imputés	437
Déficits reportables	8 386
TOTAL des déficits restant à reporter	8 386

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	13 087
Montant de la TVA déductible sur biens et services (<i>sauf immobilisations</i>)	728

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
---	---	--	-----

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	AMOUCAL AHMED	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	49	Pourcentage de détention	49,00%	
	Date de naissance	29/01/1974	Pays de naissance	MAROC	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	AGADIR	
	Numéro, type et nom de voie	11 RUE METZ			
	Code postal	92700	Ville	COLOMBES	
	Pays	FRANCE			
2	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	AFIF MOHAMED	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	26	Pourcentage de détention	26,00%	
	Date de naissance	20/01/1987	Pays de naissance	MAROC	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	SIDI HMAD	
	Numéro, type et nom de voie	26 RUE ALFRED SAINT PIERRE			
	Code postal	95100	Ville	ARGENTEUIL	
	Pays	FRANCE			
3	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	OUFRAY SOULAIMANE	Nom marital		
	Nombre de parts ou d'actions	25	Pourcentage de détention	25,00%	
	Date de naissance	01/01/1976	Pays de naissance	MAROC	
	Code postal de naissance	99	Commune de naissance	SIDI HMAD	
	Numéro, type et nom de voie	9 AVENUE DES GRISILLONS			
	Code postal	92230	Ville	GENNEVILLIERS	
	Pays	FRANCE			

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2023)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



S.A.R.L. A.S. COIFFURE**AU CAPITAL DE 2 000 EURO****Siège social : 15 BD EDGAR QUINET 92700 COLOMBES****R.C.S. NANTERRE : B 790 167 787**

.....

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17/06/2024

.....

Au siège social,

Les associés de la sarl A.S. COIFFURE société à responsabilité limitée au capital de 2 000 € se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur la convocation remise en mains propres par la gérante afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2023
 Rapport de gestion de la gérance sur l'activité
 Quitus au gérant et rapport spécial de la gérance sur les conventions
 Affectation des résultats et poursuite de l'activité
 Questions diverses

Sont présents et ont émargés la feuille de présence :

Monsieur AMOUCHAL AHMED à concurrence de 49 parts	
Du N° 01 à 49 ci, soit	49 PARTS
Madame AFIF MOHAMED à concurrence de 26 parts	
Du N° 50 à 75, soit	26 PARTS
Monsieur OUFARY SOULAIMANE, à concurrence de 25 parts	
Du n°76 à 100 ci, soit	25 PARTS

Soit au total	100 PARTS

SOIT LA TOTALITE DU CAPITAL SOCIAL

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement se réunir et délibérer sur l'ordre du jour et ce sous la présidence de Monsieur AMOUCHAL Ahmed, assisté au secrétariat de Monsieur AFIF Mohamed. Puis le président déclare que tous les documents prévus par la loi ont été communiqués aux associés dans les délais légaux.

Il dépose ensuite sur le bureau de l'Assemblée et met à sa disposition :

- Un exemplaire de la lettre de convocation remise aux associés par la gérance
- Le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée
- Un exemplaire des statuts,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial

Après avoir demandé au gérant de donner lecture de son rapport et de le commenter, le président déclare la discussion ouverte. Divers propos sont échangés, et personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises au vote.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, a bien été respectée et, notamment la mise à disposition aux associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'assemblée de l'inventaire et de tous les documents comptables soumis à son approbation.

RESOLUTION ADOPTÉE A LA MAJORITE DES VOIX

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, approuve le dit rapport, ainsi que l'inventaire et les comptes dudit exercice ainsi que les opérations qu'il présente (bilan, compte de résultats et annexes) tel qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un RESULTAT COMPTABLE POSITIF de 407 € (Bénéfice), et que le total des produits d'exploitation de l'exercice est de 65 438 €, et le total des charges d'exploitation est de 66 428 €, produits exceptionnels de 1 427 €, et charges exceptionnelles de 30 €. L'assemblée accorde à la gérance quitus pur et simple, entier et définitif pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

RESOLUTION ADOPTÉE A LA MAJORITE DES VOIX

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le projet d'affectation du résultat proposé par la gérance dans son rapport, en conséquence elle décide d'imputer le résultat de l'année 2023 soit 407 € au compte de report à nouveau, et dès à présent la poursuite de l'activité est décidée.

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

RESOLUTION ADOPTÉE A LA MAJORITE DES VOIX

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale entérine et reconnaît le rapport spécial de la gérance comme réel

RESOLUTION ADOPTÉE A LA MAJORITE DES VOIX

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès du greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

RESOLUTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 18H00. De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par les associés présents.

RESOLUTION ADOPTÉE A L'UNANIMITE

SARL AS COIFFURE
15 BD EDEN 92
92700 COLUMBES
SIRET 750 167 787 00015

RECEIVED
JAN 14 1942
FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION
U. S. DEPARTMENT OF JUSTICE

SARL A.S COIFFURE

**Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 000 Euro
Siège Social : 15 BD EDGAR QUINET
92700 COLOMBES
R.C.S. NANTERRE B 790 167 787**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 17 JUIN 2024**

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société.

Tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 ont, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

La durée de l'exercice est de douze mois c'est notre 11ème exercice social,

Nous essayons toujours à fidéliser notre clientèle ce que les salariés tentent de faire au mieux

Pour l'exercice de 2023, l'entreprise à 2 salariés.

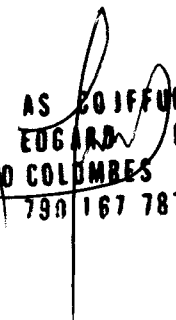
Le résultat de l'exercice de 2023 est positif, soit un bénéfice de 407 €.

Le total des produits d'exploitation de l'exercice est 65 438 €, et le total des charges d'exploitation est 66 428 €.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Fait à Colombes Le 17/06/2024

LA GERANCE


SARL AS COIFFURE
15 BD EDGAR QUINET
92700 COLOMBES
R.C.S. NANTERRE B 790 167 787 00015

19941001 00 0000
19941001 000000 00 00
19941001 000000 00 00
19941001 000000 00 00

SARL A.S. COIFFURE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2000 Euros
Siège Social : 15 Bd EDGAR QUINET
COLOMBES 92700
R.C.S. NANTERRE 790 167 787

RAPPORT SPECIAL
De la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 17 JUIN 2024

Messieurs,

En application de l'article L.223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Aucune convention visée à cet article n'a été conclue au titre de l'exercice écoulé.

La Gérance

SARL AS COIFFURE
15 Bd EDGAR QUINET
92700 COLOMBES
SIRET 790 167 787 00015

2001 01 01
2001 01 01
2001 01 01
2001 01 01
2001 01 01

SARL A.S COIFFURE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 2 000 €

SIEGE SOCIAL : 15 BD. EDGAR QUINET 92700 COLOMES

R.C.S. : NANTERE 790 167 787 00015

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSÉES A L'A.G.O. DU 17 JUIN 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment la mise à disposition aux associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'assemblée, de l'inventaire et de tous les documents comptables soumis à son approbation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, approuve le dit rapport, ainsi que l'inventaire et les comptes dudit exercice ainsi que les opérations qu'il présente (bilan, compte de résultats et annexes) tel qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un **RESULTAT COMPTABLE POSITIF** de 407 € (Bénéfice), et que le total des produits D'exploitation de l'exercice est de 65 438 €, et le total des charges d'exploitation est de 66 428 €, produits exceptionnels de 1 427 €, et charges exceptionnelles de 30 €. L'assemblée accorde à la gérance quitus pur et simple, entier et définitif pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le projet d'affectation du résultat propose par la gérance dans son rapport, en conséquence elle décide d'imputer le résultat de l'année 2023 soit De 407 € au compte de report à nouveau, et dès à présent la poursuite de l'activité est décidée.

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après lecture adopte le rapport spécial de la gérance.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes afin d'accomplir toutes les formalités requises auprès du greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

SARL AS COIFFURE
15 BD EDGAR QUINET
92700 COLOMES
SIRET 790 167 787 00015

100-443887-100